

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 5 décembre 2016
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutatrices : Mme Sandrine Herminjard
Mme Rosemarie Moullet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Fabrice Chollet, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'aux représentants de la presse. Il précise que l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de M. Steve Mercanton
3. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL
Constitution de commissions thématiques
7. PREAVIS MUNICIPAL 22/2016
Budget de la caisse communale 2017
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 25/2016
Crédit complémentaire au budget 2017
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 23/2016
Crédit d'étude pour la réfection de la traversée de Palézieux-Village
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 24/2016
Crédit pour le remplacement d'un véhicule de la voirie
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 26/2016
Crédit d'étude pour un projet de protection contre les crues du Grenet à Châtillens (2^{ème} phase)
12. PREAVIS MUNICIPAL N° 27/2016
Crédit d'investissement pour l'équipement de la zone industrielle « En Cramoux » à Palézieux
13. Divers et propositions individuelles

Appel

- 57 Conseillers sont présents sur 58. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de M. Steve Mercanton

- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- M. Steve Mercanton prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

58 conseillers sont présents sur 59 suite à cette assermentation.

PV du 26 septembre 2016

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal sera archivé tel quel.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce la démission de M. Markus Pichler avec effet au 30 novembre 2016, et donne lecture de sa lettre de démission. Son remplaçant sera assermenté lors du premier Conseil de 2017.
- Les votations du 27 novembre 2016, se sont parfaitement bien déroulées, comme il y avait qu'un objet, les résultats ont été transmis au canton en milieu de matinée.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la Presse, il excuse Mme Danielle Richard, municipale qui est en convalescence suite à une opération. Il passe ensuite la parole à M. Olivier Sonnay, municipal
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** fait passer une information au Conseil sur l'aménagement du territoire : comme annoncé via la presse et la FAO, la commune d'Oron a bloqué, pour les 5 à 8 ans à venir, tout projet de construction sur le territoire de la commune, en dehors des zones de centre d'Oron-la-Ville et Palézieux-Gare, la Municipalité doit maintenant voir pour établir une demande de crédit pour l'établissement de son PGA.
- DMEX en Moreau : il faudra étendre la zone de décharge avec la création d'une bande pour le passage des camions
- Plan de quartier de la Sauge : la Municipalité récolte pour l'instant des informations avant de prendre une décision sur l'avenir de ce projet.

PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL

Constitution de commissions thématiques

- **Le Président du Conseil** donne une explication générale sur la constitution de commissions thématiques en précisant que si le Conseil Communal accepte cette proposition, une commission ad hoc sera nommée afin d'établir un rapport pour le prochain Conseil. Il demande le soutien de 5 membres du Conseil afin d'entrer en matière sur ce sujet.
- Plus de 5 membres du Conseil lèvent la main, il ouvre la discussion.
- **M. Philippe Demierre** aimerait avoir l'avis de l'exécutif, car le but est un appui positif de la part de la Municipalité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que les COTHEMAS peuvent apporter du positif comme du négatif, et qu'elles ne peuvent pas faire le travail de la Municipalité. Il constate que c'est la Municipalité qui se trouve en première ligne et qui a le plus d'informations sur les dossiers. Il précise qu'au Grand Conseil Vaudois, les commissions thématiques se prononcent uniquement sur les préavis. Il relève également que les commissions ad hoc ont déjà beaucoup à faire, il n'est pas favorable aux COTHEMAS.
- **Le Président du Conseil** précise que le nom des commissions thématiques ne sera pas ancré dans le Règlement du Conseil.
- **M. Jean-Luc Kissling** indique que les commissions thématiques touchent plusieurs thèmes, contrairement à la commission ad hoc. Il a trouvé lors de la législature précédente, que les contacts étaient très enrichissants lors des diverses séances des COTHEMAS dont il faisait partie.
- **M. Abel Demiéville** était Président de la commission ad hoc de la législature précédente pour les commissions thématique et rappelle que ladite commission avait mentionné : « si la mise en œuvre ne devrait pas apporter de satisfaction, il serait tout à fait possible au Conseil communal de la prochaine législature de ne pas reconduire l'une ou l'autre des COTHEMAS ou encore simplement de les abandonnés ». Il précise qu'il n'était pas favorable mais à voulu laisser une chance de voir comment cela allait fonctionner. Il n'a pas été ébloui par ces commissions et de plus avec l'entrée des partis politiques, les membres du Conseil ont plus de séances,
- **Mme Monique Ryf** revient sur les votations de dimanche dernier et a constaté qu'environ 56% de la population d'Oron était favorable à la sortie du nucléaire et trouve que ce sujet pourrait être abordé en commission thématique.
- **M. Romain Richard** pense que les COTHEMAS seraient un plus pour notre commune et fonctionne sur le volontariat. Il trouve qu'il n'y a pas assez de recul car les commissions thématiques n'ont fonctionné que durant une année environ et qu'il faut s'investir et soutenir cette proposition.
- **M. Philippe Demierre** en réponse à M. Demiéville, trouve que les commissions thématiques n'ont pas la même fonction qu'une commission ad hoc, qui ne traite que sur un sujet précis. Il mentionne que le but n'est pas de faire de la co-gestion mais que cela peut-être un support en plus pour notre commune.
- **M. Johann Candaux** encourage les membres du Conseil à accepter cette proposition, car selon les divers points relevés, il n'y a pas assez de recul.
- **M. Cédric Ottet** rejoint l'avis de la Municipalité, il rappelle qu'il y a beaucoup de préavis à traiter et que les membres du Conseil sont souvent pris pour être d'une commission ad hoc, de plus le nombre de Conseillers a baissé de 10 membres pour cette nouvelle législature. Il refuse cette proposition.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion comme la parole n'est plus demandée et propose de passer au vote.

Résultat: l'entrée en matière sur la proposition de constitution de commissions thématiques est refusée par 33 non, 23 oui et 1 abstention.

PREAVIS MUNICIPAL N° 22/2016
Budget de la caisse communale 2017

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis dans son ensemble ainsi que sur l'amendement suivant de la COFIN : Ordre 15.365.3 subvention cinéma : Au budget une subvention de CHF 20'000.-. D'autoriser cette dépense avec la condition qu'un rapport financier complet soit préalablement approuvé par la commission des finances.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** approuve cet amendement, car la Municipalité ne peut jamais avoir accès aux divers documents et aux comptes.
- **M. Pierre-André Raynaud** fait part de ses craintes que le cinéma ferme avec cette condition car il a une très bonne programmation. Il propose que le montant soit versé sous forme de subside pour l'électricité et le loyer, comme c'est des documents faciles à contrôler et à fournir. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un amendement.
- **M. Philippe Tailens** se demande si la Municipalité n'est pas largement compétente pour avoir les comptes détaillés.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** affirme que la Municipalité a les compétences, mais que le gérant s'était engagé à fournir les comptes via une fiduciaire, mais que pour l'instant la Municipalité n'a rien vu, même pas le contrat de location.
- **M. Jean-Luc Kissling** précise qu'il s'agit pour le moment d'un montant dans un budget, donc pas encore dépensé.
- **M. Cédric Ottet** remarque que le rapport de la COFIN répond clairement à M. Kissling; le but était d'avoir des chiffres précis, et un minimum de justificatifs.
- **M. Pierre-André Raynaud** : sa proposition était d'avoir un contrôle facile, il est d'accord qu'il ne faut pas distribuer l'argent par les fenêtres.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote d'abord sur cet amendement.

Amendement de la COFIN : Ordre 15.365.3 subvention cinéma : Au budget une subvention de CHF 20'000.-. D'autoriser cette dépense avec la condition qu'un rapport financier complet soit préalablement approuvé par la commission des finances, est accepté par 48 oui, 7 non et 2 abstentions.

- **Le Président du Conseil** passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 22/2016 est accepté par 57 oui et 1 abstention.

- **M. Florian Meyer** trouve que le débat sur le budget 2017, dans son ensemble a été trop rapide
- **Le Président du Conseil** répond que comme indiqué précédemment, la discussion portait sur l'amendement de la COFIN et le budget 2017 dans son ensemble.

PREAVIS N° 25/2016
Crédit complémentaire au budget 2016

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission la COFIN.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de commission.
- **M. Jean-Luc Schwaar** remarque que certaines dépenses complémentaires n'étaient pas urgentes, il est surpris que le Conseil soit mis devant le fait accompli.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** effectivement pour les tablettes informatiques, nous avons un problème d'incompabilité lors de nos séances de municipalité; souvent l'un des Municipaux ne pouvait pas se connecter et donc travailler correctement avec les autres. Le choix s'est porté sur l'acquisition de tablettes identiques pour tous. Pour le second crédit, plusieurs manifestations étaient prévues et sous évaluées.
- **Le Président du Conseil**, constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote de ce préavis.

Résultat : le Préavis 25/2016 est accepté par 49 oui et 9 abstentions.

PREAVIS N° 23/2016
Crédit d'étude pour la réfection de la traversée de Palézieux-Village

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Florian Meyer**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion d'abord sur l'amendement de la commission ad hoc et demande à M. Meyer si c'est un amendement global :

D'exiger que l'étude soit menée de manière pluridisciplinaire, avec une implication dans les règles de l'art des spécialistes (ingénieur en mobilité, urbaniste, architecte-paysagiste.) et une approche multimodale de la problématique » et d'exiger que l'étude considère les éléments suivants :

- a. le périmètre de réflexion doit englober tout le village de Palézieux (le périmètre du projet de requalification restant limité au tronçon de la RC 749 en traversée de localité) ;
 - b. toutes les récentes constructions, tous les projets structurants de développement et les autres planifications communales (PDDE et PGEE notamment), doivent être prise en compte dans la réflexion ».
- **M. Florian Meyer** confirme qu'il ne s'agit que d'un amendement.
 - **M. Daniel Sonnay, Municipal** constate que depuis 2012, beaucoup de travaux ont été faits avec satisfaction (Ch. des Chênes, En Grivaz, piste cyclable, etc.). Maintenant il faut faire cette étude de la traversée de Palézieux-Village de façon ciblée, le bureau mandaté pour cette étude devra faire une analyse des besoins en trottoirs, mandater des experts pour l'éclairage public un

géomètre, etc., afin d'avoir un dossier de base, puis cette étude sera présentée à la population et retour au Conseil Communal. Il indique qu'il faut refuser cet amendement.

- **M. Romain Richard** salue la qualité du rapport ad hoc ainsi que la vision pluridisciplinaire, il constate que l'amendement est clair et précis, il l'approuve.
- **M. Florian Meyer, Président de la commission ad hoc**, a le sentiment que l'étude est déjà faite, et revient sur le fait que toutes les pièces du dossier n'ont pas été présentées à la commission ad hoc. L'amendement tient compte également des discussions lors de la séance et a toute sa raison d'être.
- **M. Cédric Ottet** salue également la qualité de ce rapport; à ses yeux ce rapport dépasse largement l'étude, il est contre cet amendement.
- **M. Philippe Demierre** trouve le montant de CHF 150'000.- énorme pour une étude, et trouve important de cadrer cette dépense.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** constate que la valeur finale de ce projet est inconnue, le montant définitif sera peut-être moins élevé et qu'il ne veut pas devoir présenter une nouvelle demande de crédit dans 6 mois. Le but ce soir, est d'accepter ce préavis afin d'avoir une étude précise.
- **M. Jean-Luc Schwaar** est satisfait de ce projet d'étude, mais trouve qu'il est au pire inutile, et qu'au mieux cadre simplement les choses. Il demande que l'ensemble du village soit pris en considération, surtout l'accès à l'école qui est très dangereux.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : si nous faisons une étude sur l'ensemble de la commune, cela serait intéressant, mais, il faudra des années. Il revient sur le droit à l'information contenue dans l'art. 11 du règlement du Conseil communal, estime que les documents demandés sont des documents d'aide à la décision à la Municipalité. Et n'avait donc pas à être fourni. Il relève en outre que le Président de la commission ad hoc travaille pour un bureau d'étude concurrent.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique qu'une enveloppe de 40 millions du canton est disponible et qu'il faut en profiter. Plus nous aurons rapidement cette étude, plus nous aurons la chance d'avoir une aide financière.
- **M. Florian Meyer** reconnaît l'utilité de cette étude. Maintenant suite au procès d'intention de Monsieur le Syndic, il mentionne qu'il aurait pu refuser d'être Président et qu'il n'a aucun intérêt dans ce dossier.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** rappelle que les conseillères et conseillers sont élus par la population de la commune, elle est surprise par la remarque de M. Modoux. Elle soutient cet amendement.
- **M. Philippe Modoux** précise qu'il a juste rappelé des articles de lois.
- **Mme Patricia Schneider-Bérout** trouve l'amendement intéressant, il faut tout étudier.
- **M. Abel Demiéville** : personnellement, il a 3 enfants qui vont à l'école, et enfin une étude. Cette traversée est vraiment dangereuse. Il va refuser cet amendement car il faut traiter au plus vite ce dossier, il ne veut pas d'une « super » étude.
- **M. Florian Meyer** constate qu'il ne s'agit pas d'une « super » étude mais il faut être précis sur les prestations.
- **M. David Platel** : revient sur le point 5 de l'amendement, demande des précisions sur l'endroit.
- **M. Florian Meyer** : c'est une réflexion globale que le bureau devra avoir, en incluant le Ch. du Collège.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur cet amendement.

Amendement de la commission ad hoc « D'exiger que l'étude soit menée de manière pluridisciplinaire, avec une implication dans les règles de l'art des spécialistes (ingénieur en mobilité, urbaniste, architecte-paysagiste..) et une approche multimodale de la problématique » et d'exiger que l'étude considère les éléments suivants : a. le périmètre de réflexion doit englober tout le village de Palézieux (le périmètre du projet de requalification restant limité au tronçon de la RC 749 en traversée de localité) ; b. toutes les récentes constructions, tous les

projets structurants de développement et les autres planifications communales (PDDE et PGEE notamment), doivent être prise en compte dans la réflexion » est refusé par 31 non, 25 oui et 1 abstention.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis dans son ensemble. Il constate que la parole n'est toujours pas demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 23/2016 est accepté par 53 oui, 1 non et 4 abstentions

PREAVIS N° 24/2016
Crédit pour le remplacement d'un véhicule de la voirie

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Daniel Demiéville**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 24/2016 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 26/2016
Crédit d'étude pour un projet de protection contre les crues du Grenet à Châtillens (2ème phase)

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Romain Richard** demande l'impact sur les cultures suite à la création de digues de protection contre les crues.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : c'est une question pertinente. Avant de faire ce préavis, un rapport a été demandé, diverses mesures et relevés ont été effectués. Il a été constaté la rive du Grenet est un mètre trop bas. Une crue peut arriver tout les 20 à 30 ans. L'étude ainsi que les travaux sont subventionnés à hauteur de 95%. Il réalise que le canton avait donné le permis un peu trop facilement.
- **M. Pierre-André Raynaud** : trouve qu'il y a trop d'incertitudes concernant le subventionnement.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** affirme que le subventionnement sera de 95%.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** se demande si les drainages effectués un peu partout ont des conséquences.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal** n'est pas hydrologue, mais beaucoup de choses peuvent être remises en question. Il y avait régulièrement un petit lac lors de fortes pluies. Il faut maintenant protéger les habitants au plus vite.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 26/2016 est accepté avec 1 abstention.

PREAVIS N° 27/2016 Crédit d'investissement pour l'équipement de la zone industrielle « En Cramoux » à Palézieux
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Taillens** demande si la commune a pensé à la loi sur l'accès des handicapés, pour l'arrêt de bus projeté.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** a pris note, il va regarder.
- **M. Philippe Demierre** demande s'il s'agit bien de la ligne de bus venant depuis Granges ou d'une nouvelle ligne, et si ce sera un arrêt supplémentaire.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que certains bus s'arrêtent déjà sur le pont. Dans le futur, il faudra couper le chemin et faire un nouveau chemin piétonnier. Cet arrêt se situera vers chez Norba, Glasson, au milieu de la zone et un second arrêt de bus sera réalisé.
- **M. Florian Meyer** trouve qu'il s'agit d'une très bonne idée pour ce chemin piétonnier, et demande s'il existe une servitude sur la parcelle FAS.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : oui il y aura une servitude de passage à pied.
- **M. Christian Hockenjos** demande si l'arrêt de bus est financé par la commune.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : la commune va profiter d'un aménagement bitumeux depuis le centre carcéral, et une demande de participation des TPF et Car Postal.
- **M. Philippe Taillens** indique que le financement dépend des cantons, pour Fribourg les opérateurs paient le 20%.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 27/2016 est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.

- **M. Romain Richard** revient sur le plafond d'endettement de la commune et a effectué diverses recherches pour essayer de comprendre. En 2021 la commune aurait 468% de quotité de dette brute. Comment faire pour compenser ce manque financier, par une augmentation d'impôts ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique qu'en 2012, le plan d'investissement était de 50 millions, et que le montant des investissements vont évoluer et des choix seront nécessaires. Si l'entier des bâtiments était comptabilisé à la valeur ECA, l'actif communal augmenterait encore de 100 millions.
- **M. Christophe Rebetez** donne lecture d'un courrier des habitants du Ch. de la Paisible à Oron-la-Ville, suite aux travaux sur la route de Bulle. Il remercie les ouvriers et la commune.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** va transmettre ce courrier aux personnes concernées, une agape aura lieu le 8 décembre prochain pour les riverains et les ouvriers.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** remercie les membres du conseil pour l'obtention des divers crédits ce soir. Il souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année et un petit présent sera distribué à chacun.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.
Il invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne fin de soirée ainsi que de très belles fêtes de fin d'année.
La séance est levée à 22h05.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 12 décembre 2016

